

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Réunion ordinaire du 20 OCTOBRE 2025**

Nombre de Conseillers : 12

Présents : 10

*Quorum atteint (7)*

Pouvoirs : 2

Votants : 12

L'an deux mil vingt-cinq le vingt du mois d'octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Claude LAURANTIN, Maire de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux

Date de la convocation : 15 octobre 2025

Etaient présents :

Jean-Claude LAURANTIN, Fabrice DURAND, Jean-Louis RIDOUARD, Christophe POTET, Joël NERBUSSON, Fabrice ADAMO, Annie LAURENTIN, Adrien MILLET, Alexandre NIKSARLIAN et Sophie RIVALLEAU

Excusés :

- ✓ Sabrina LAURENTIN donne pouvoir à Fabrice DURAND
- ✓ Christian PRUNIER donne pouvoir à Jean-Louis RIDOUARD

Adrien MILLET a été nommé secrétaire de séance.

=====

**SCOLAIRE**  
**PPMS : Plan Particulier de Mise en Sûreté**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la circulaire interministérielle n°2015-205 du 25 novembre 2015 relative à la sécurité dans les établissements scolaires et périscolaires,
- Vu la circulaire 8-6-2023 relative au Plan Particulier de mise ne sûreté,
- Vu la réglementation applicable aux Établissements Recevant du Public (ERP),
- Vu les obligations de la commune en matière de prévention des risques majeurs (naturels, technologiques, attentats-intrusion, etc.),
- Considérant la nécessité de garantir la sécurité des personnes (enfants, agents, intervenants, usagers) accueillies dans l'enceinte de l'Ecole « *Graines d'Espoir* »,
- Considérant que la mise en place d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) est un outil essentiel d'organisation, de prévention et d'alerte en cas de danger grave,
- Considérant le Plan Particulier de mise en sûreté unifié pour l'école « *Graines d'Espoir* » rédigé par la DSDEN 79 en date du 28 juillet 2025 conformément aux procédures défies par la circulaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De Valider le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) pour l'Ecole « *Graines d'Espoir* » ci-annexé,
- D'autoriser M. Le Maire à mettre en œuvre les dispositions nécessaires à l'élaboration, la mise à jour et la diffusion du PPMS auprès des équipes concernées.

- De prévoir l'organisation régulière d'exercices de simulation, en lien avec les services de l'Éducation Nationale, les forces de sécurité, et tout partenaire concerné.

Fait à Assais-Les-Jumeaux, le 21 octobre 2025  
Et ont signé Le Maire et Le Secrétaire

Le Secrétaire de Séance,  
Adrien MILLET

Le Maire,  
Jean-Claude LAURANTIN

AR-Préfecture
079-217900166-20251022-4-DE
<small>Acte émanant de l'autorité de l'État dans la mesure de sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers, 86000 Poitiers, ou déposé sur le site <a href="http://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a> dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'</small>
Réception par le Préfet : 22-10-2025
Publication le : 22-10-2025

Le Maire,  
Jean-Claude LAURANTIN

